

**Règlement particulier du jeu de grattage  
de La Française des jeux accessible par internet dénommé « CHANCE EN OR »  
(Applicable à compter du 2 mai 2022)**

**Article 1  
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de la Française des Jeux publiées sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le jeu « Chance en Or » sera commercialisé lors d'évènements ponctuels.

**Article 2  
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « Chance en Or »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

**Article 3  
Lots du jeu « Chance en Or »**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	20 000 €	40 000 €
6 lots de	1 000 €	6 000 €
100 lots de	100 €	10 000 €
105 200 lots de	10 €	1 052 000 €
384 000 lots de	5 €	1 920 000 €
466 000 lots de	2 €	932 000 €
955 308 lots formant un total de		3 960 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones gagnantes sur une même unité de jeu.

## **Article 4**

### **Description du jeu « Chance en Or »**

4.1 Chaque unité de jeu comprend quatre surfaces de jeu : une première dénommée « JEU 1 », une deuxième dénommée « JEU 2 », une troisième dénommée « JEU 3 » et une quatrième dénommée « JEU 4 ».

#### **4.2 « JEU 1 »**

4.2.1 La surface de jeu « JEU 1 » comporte deux zones à découvrir réparties comme suit :

- Une première zone composée de trois trèfles, sur lesquels le joueur clique afin de dévoiler, sous chacun d'entre eux, un symbole.

Il y a au total trois symboles à découvrir.

- Une seconde zone comportant une case dénommée « GAIN 1 ». L'élément inscrit sous la case « GAIN 1 » est un montant en euros, inscrit en chiffres parmi les montants suivants : 2€, 5€, 10€, et 100€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.2.2 Le joueur clique sur les deux zones de la surface de jeu « JEU 1 » et découvre trois symboles et un montant en euros, conformément au sous-article 4.2.1.

4.2.3 Si le joueur découvre un unique symbole de trèfle à quatre feuilles, tel qu'indiqué sur l'écran des règles du jeu, il remporte le montant indiqué dans la case « GAIN 1 ».

4.2.4 Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.3 « JEU 2 »**

4.3.1 La surface de jeu « JEU 2 » comporte deux zones à découvrir réparties comme suit :

- Une première zone composée de trois dés, sur lesquels le joueur clique afin de dévoiler, sous chacun d'entre eux, une face de dé numérotée représentant les valeurs suivantes : 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Il y a au total trois faces de dé à découvrir.

- Une seconde zone comportant une case dénommée « GAIN 2 ». L'élément inscrit sous la case « GAIN 2 » est un montant en euros, inscrit en chiffres parmi les montants suivants : 2 €, 5 €, 10 €, 100 € et 1000€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.3.2 Le joueur clique sur les deux zones de la surface de jeu « JEU 2 » et découvre trois faces de dés numérotées et un montant en euros, conformément au sous-article 4.3.1.

4.3.3 Si le joueur découvre, sous la première zone de la surface de jeu « JEU 2 », des faces de dés numérotées dont la somme des valeurs est égale à treize, tel qu'indiqué sur l'écran des règles du jeu, il remporte le montant indiqué dans la case « GAIN 2 ».

4.3.4 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

#### 4.4 « JEU 3 »

4.4.1 La surface de jeu « JEU 3 » comporte deux zones à découvrir réparties comme suit :

- Une première zone comportant trois chaudrons, sur lesquels le joueur clique afin de dévoiler, sous chacun d'entre eux, un montant en euros inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 2 €, 5 €, 10 €, 100 € et 1000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

Il y a au total trois montants à découvrir.

- Une seconde zone comportant une case dénommée « GAIN 3 ». L'élément inscrit sous la case « GAIN 3 » est un montant en euros, inscrit en chiffres parmi les montants suivants : 2 €, 5 €, 10 €, 100 € et 1000€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.4.2 Le joueur clique sur les deux zones de la surface de jeu « JEU 3 », et découvre quatre montants en euros, conformément au sous-article 4.4.1.

4.4.3 Si le joueur découvre, sous la première zone de la surface de jeu « JEU 3 », deux montants en euros identiques à celui indiqué sous la case « GAIN 3 », tel qu'indiqué sur l'écran des règles du jeu, il remporte ce montant.

4.4.4 Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

#### 4.5 « JEU 4 »

4.5.1 La surface de jeu « JEU 4 » comporte deux zones à découvrir réparties comme suit :

- Une première zone comportant trois fers à cheval, sur lesquels le joueur clique afin de dévoiler, sous chacun d'entre eux, un symbole.

Il y a au total trois symboles à découvrir.

- Une seconde zone comportant une case dénommée « GAIN 4 ». L'élément inscrit sous la case « GAIN 4 » est un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 2 €, 5€, 10 €, 100 €, 1000 € et 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant.

4.5.2 Le joueur clique sur les deux zones de la surface de jeu « JEU 4 » et découvre trois symboles et un montant en euros, conformément au sous article 4.5.1.

4.5.3 Si le joueur découvre, sous la première zone de la surface de jeu « JEU 4 », deux symboles identiques, tel qu'indiqué sur l'écran des règles du jeu, il remporte le montant indiqué sous la case « GAIN 4 ».

4.5.4 Le « JEU 4 » est perdant dans tous les autres cas.

- 4.6 Le joueur clique sur les zones de jeux dans l'ordre qu'il souhaite. Le joueur peut à tout moment de l'unité de jeu choisir le mode « AUTO » pour que le système découvre automatiquement les zones de jeu occultées.
- 4.7 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme.
- 4.8 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 21 février 2022,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI